



SNEP-FSU ACADEMIE d'AIX-MARSEILLE
Rieu Sophie, Jean Cugier co-secrétaires académiques
12 place Charles de Gaulle
13001 Marseille
s3-aix@snepfsu.net

Le 5 Janvier 2021

A Monsieur le Recteur

Monsieur Le Recteur,

Le ministère a décidé de mettre en place à la rentrée 2021 un nouvel enseignement de spécialité « éducation physique, pratiques et culture sportives ».

Le SNEP, tout en étant opposé à cette réforme des lycées, ne peut concevoir qu'un enseignement de spécialité spécifique à l'EPS ne soit mis en place.

Pour autant, sa mise en place dans le cadre de la suppression de plus de 1800 emplois ne peut se faire dans des conditions satisfaisantes et cela risque d'exacerber les concurrences entre disciplines dans les établissements concernés. Il nous paraît important que la dotation des établissements concernés tienne compte de cette mise en place.

Le ministère a annoncé la mise en place d'une centaine d'enseignements de spécialité sur toute la France, ce qui pourrait correspondre à une création par département. Nous souhaitons dans une logique d'équité territoriale à ce que la totalité des départements soit couverte par ce nouvel enseignement de spécialité.

Il est pour nous nécessaire d'offrir les mêmes chances aux élèves de notre académie et notamment dans les départements les plus ruraux, où les poursuites d'études supérieures sont souvent les plus faibles car excentrés des centres universitaires. Se pose également la problématique d'accès à cet enseignement pour les élèves qui ne seraient pas dans le secteur du lycée concerné.

Enfin, vu la concentration d'établissements dans le département des Bouches du Rhône et la dynamique en EPS dans nombre de lycées, il nous semble nécessaire d'y ouvrir un nombre conséquent d'enseignements de spécialités "Education Physique, pratiques et culture sportive".

Tous les élèves qui désirent choisir cette spécialité doivent pouvoir être en mesure de le faire dans les établissements qui proposeront cet enseignement, c'est la règle voulue par cette réforme du bac : le libre choix des élèves, et donc pas de sélection ni de capacité d'accueil prédéfinie avant les vœux des élèves.

Nous avons invité chaque établissement et équipe EPS qui souhaite l'ouverture de l'enseignement de spécialité dans son lycée d'en faire la demande officielle. Il nous semble donc important que les critères sur les choix effectués soient publics et transparents.

Veillez agréer, Monsieur le recteur, nos salutations respectueuses.

Pour le SNEP-FSU académique

RIEU Sophie

CUGIER Jean